

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

Le vingt quatre septembre deux mil vingt et un, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emmanuel FAVEY, Maire.

### Etaient présents :

M. Emmanuel FAVEY, M. Régis DAVID, M. Dominique JAYOT, M. Serge DUJARDIN, Mme Véronique KIEFFER-JOLY, M. Jean-Paul BRIET, Mme Anne HAUGUEL, M. Jean-Claude LAVENU, Mme Annie LEPRINCE, M. Laurent MALANDAIN, M. Johan MILLET, et M. Joël TRÉPIED.

### Etaient absent(e)s excusé(e)s et représenté(e)s :

M. Pierre-Alain BERGER, pouvoir à Mme Anne HAUGUEL  
Mme Laurence BERTOT, pouvoir à M. Joël TRÉPIED

### Etait absente :

Mme Delphine LECONTE

Secrétaire de séance : Mme Anne HAUGUEL



Afin de respecter les règles sanitaires liées à la Covid 19, Monsieur le Maire a organisé cette réunion de Conseil Municipal, salle des Pommiers, ouverte au public dans la limite de 10 personnes, respectant ainsi les consignes édictées par la Préfecture.

Monsieur le Maire soumet au vote du procès-verbal de la réunion du 11 juin dernier qui est adopté à l'unanimité.

### ➤ PERSONNEL COMMUNAL :

#### \* Renouvellement de contrat :

Le contrat de travail de Honorine Hervieux arrive à échéance au 30 septembre prochain. Elle avait pour missions la surveillance de la cantine, l'entretien des salles communales et le remplacement pendant les congés de l'agent en charge de l'entretien de la Mairie. Elle était rémunérée sur la base de 20/35ème.

Monsieur le Maire fait savoir que cet agent donne entière satisfaction et propose la signature d'un nouveau contrat, prenant effet à compter du 1er octobre 2021 jusqu'au 30 juin 2023, sur la base de 25/35ème.

Le temps de travail de cet agent est augmenté de 5 heures hebdomadaires afin d'assurer l'entretien des sanitaires du nouveau atelier municipal, des salles de l'espace associatif et d'avoir à sa charge la préparation des tables pour les cérémonies officielles.

A l'issue de ce contrat, Honorine Hervieux pourra prétendre au remplacement de l'agent titulaire en charge de la gestion du restaurant scolaire, de l'entretien des classes et de la mairie qui, lui, devrait faire valoir ses droits à la retraite.

Joël Trépiéd demande si ce nouvel agent sera titularisé en juin 2023. Réponse : ce n'est pas le souhait, ce pourrait être une embauche en contrat à durée indéterminée, de droit privé. De plus, le Centre de Gestion incite fortement à ne plus recruter sous le statut de la fonction territoriale ou publique. Par ailleurs, la politique de l'Agglomération de Fécamp Caux Littoral s'oriente à venir vers la mutualisation des moyens, humains et matériels. Il est constaté moins d'embauche dans les communes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat de travail à Honorine Hervieux, à hauteur de 25/35ème, du 1er octobre 2021 au 30 juin 2023.

Pour information :

- Coralie Delaborde :

Lors de la précédente réunion de conseil municipal et en accord avec le corps enseignant, il avait été décidé l'augmentation du temps de travail de Coralie Delaborde pour aider l'institutrice des CP et CE, qui devait prendre en charge les élèves de grande section de maternelle. Or lors de la préparation de la rentrée des classes et dans le respect des règles sanitaires notamment interdisant le "brassage" des élèves, le décloisonnement a été supprimé. Les petites, moyennes et grande sections sont restées avec l'institutrice de maternelle. Le contrat de Coralie Delaborde a été maintenu, elle est rémunérée sur la base de 24/35ème et vient en aide, tous les matins, dans la classe des CP - CE.

Parole est laissée à Anne Hauguel pour présenter les effectifs par classes pour l'année 2021-2022 sont répartis comme suit :

Julie Vollé : PS : 11 - MS : 7 - GS : 11 soit 29 élèves

Marion Boudin-Durand : CP : 7 - CE1 : 9 - CE2 : 6 soit 22 élèves

Andy Cahard : CM1 : 12 - CM2 : 14 soit 26 élèves

Anne Hauguel précise que Coralie Delaborde pourra venir en renfort auprès de l'enseignante des maternelles, en cas de besoin.

- Laurent Noël :

L'agent est en arrêt maladie depuis le 13 août dernier jusqu'au 14 novembre prochain, il est prévu son remplacement par un agent issu des Brigades Vertes, à compter du 4 octobre jusqu'au 14 novembre. Monsieur le Maire rappelle qu'il a fait appel à l'association de réinsertion "Les Brigades Vertes" pour des travaux d'égouttage, de fauchage et d'entretien des espaces verts. La personne recrutée faisait partie de l'équipe missionnée sur la commune, elle possède les autorisations d'utilisation de matériel qui sera mis à sa disposition et a bénéficié de formations.

Johan Millet s'étonne que la commune ne recrute pas un agent d'encadrement d'équipe. Réponse : l'effectif n'est que de 3 agents actuellement, le service ne nécessite pas de besoin d'un encadrant. Pour des travaux spécifiques, nous externaliserons à des entreprises compétentes dans le domaine.

Joël Trépied fait savoir qu'il est difficile de nommer un manager qui ne connaît pas la commune. Il serait plus judicieux de faire monter le personnel en grade, en place.

Effectivement, Monsieur le Maire souhaite faire évoluer en compétence un agent qui dispose du potentiel, pour valoriser et récompenser le travail fourni, notamment en lui faisant suivre des formations. Il souligne que les agents du service technique sont motivés, engagés et volontaires.

Annie Leprince a constaté les efforts de ces agents qui étaient démotivés notamment à la suite de propos dévalorisants à leur égard. Il faut les accompagner pour les faire avancer.

- Hélène Tarnaud :

En arrêt maladie jusqu'au 16 octobre. Un dossier de demande de maladie de longue durée a été déposé auprès du Centre de Gestion par l'agent qui est convoqué pour une expertise début décembre.

Le temps de ses arrêts maladie repousse d'autant sa titularisation.

- Emeric Provaux :

La prorogation de son stage se terminait au 19 avril. Du fait de ses 3 mois d'absence pour maladie et de son retour au 13 juin, sa titularisation n'est effective que depuis le 13 septembre.

Monsieur le Maire souhaite recueillir le ressenti de chacun de ses collègues sur la proposition de titularisation de cet agent et rappelle que la titularisation ne peut être refusée qu'en cas de missions non accomplies ou compétences techniques manquantes à la tenue du poste.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal est satisfait du travail effectué par cet agent et est favorable à sa titularisation.

- Sandrine Gloaguen :

Actuellement, la commune lui verse des indemnités chômage. L'agent nous a fait savoir qu'elle avait signé un nouveau contrat d'un an, en qualité d'ATSEM. Les indemnités seront versées en fonction du nombre d'heures effectuées dans le mois.

► CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE - MISE EN CONCURRENCE

Monsieur le Maire fait savoir que les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale prévoient que les collectivités territoriales sont tenues de continuer à verser un maintien de rémunération, sous certaines conditions,

à leurs agents en incapacité de travail. Afin de se protéger contre les risques financiers inhérents à cette obligation de protection sociale, les collectivités peuvent souscrire une assurance dite "statutaire".

Dans ce cadre, les dispositions de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, autorisent les collectivités à donner mandat au Centre de Gestion pour souscrire, pour leur propre compte, un contrat fe groupe d'assurance collective garantissant les risques qu'elles encourent à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables au service.

Le contrat actuel, souscrit par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime le 1er janvier 2019 et arrivera à son terme le 31 décembre 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Centre de Gestion à engager la procédure de mise en concurrence. Le nouveau contrat sera conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2023.

► LE DEPARTEMENT :

\* convention "Fonds de Solidarité Logement" (F.S.L)

Le Fonds de Solidarité Logement (F.S.L), outil principal du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2017-2022, attribue des aides financières pour accéder à un logement ou s'y maintenir. Ce dispositif à caractère mutualiste permet également la mise en place de mesures d'accompagnement social pour permettre aux ménages l'accès ou le maintien dans un logement.

La participation communale est calculée sur la base de 0,76 € par habitant, soit pour 841 habitants, la somme de 639,16 €. Une convention sera signée pour l'année 2021, pour une durée d'un an reconductible tacitement deux fois (2022 - 2023).

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette participation financière de 639,16 €.

\* demande de subvention pour la mise en place de dispositif de règlementation de vitesse en agglomération :

Afin de limiter la vitesse aux entrées du village, il est décidé d'y implanter des panneaux pédagogiques. Des devis ont été demandés et s'élèvent à :

- Elancité : 6 717,60 € TTC

- Comat & Valcot : 8 421,60 € TTC

Ces équipements sont subventionnables à hauteur de 30 % par le Département.

L'expérience de la pose d'écluses, en concertation avec la Direction des Routes, rue du Nord et rue du Château, n'a pas été concluante.

Il est constaté une vitesse excessive aux entrées du village. La pose de dispositifs de règlementation de vitesse aura une fonction pédagogique et un effet dissuasif. Ils sont équipés de panneaux solaires et d'une clé USB qui enregistrera les passages et pourra être consultable à tout moment. La gendarmerie y aura accès et pourra exercer son pouvoir de répression.

Régis David n'est pas convaincu de l'efficacité de cet équipement. Il se pose la question à savoir en cas de vandalisme. L'assurance communale répondra t'elle ?

Johan Millet pense qu'il serait plus judicieux de mettre des ralentisseurs, qui obligent les automobilistes à ralentir. Cette solution avait été étudiée, aucun riverain ne souhaite supporter le bruit des passages de véhicules sur ces réhausseurs, qui sont plus coûteux que les panneaux pédagogiques.

L'information sera diffusée dans le prochain comm'une info.

Par 12 voix POUR, 1 CONTRE (Johan Millet) et 1 ABSTENTION (Régis David), le Conseil Municipal :

- accepte de doter la commune de cet équipement

- retient le devis de la société ElanCité d'un montant de 6 717,60 € TTC

- sollicite du Département une subvention au taux le plus élevé.

Un nouveau plan de circulation communal est à l'étude afin de limiter la vitesse et améliorer la sécurité des usagers. Certaines communes ont, par exemple, fait le choix de limiter la vitesse à 30 km/h en agglomération.

Pour information :

Monsieur le Maire informe avoir été destinataire d'un courrier émanant du Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime annonçant la réalisation de travaux de confortement des fondations Est de l'épi n°2 de plage des Grandes Dalles, des travaux de maçonnerie sur le perré à l'ouest de l'épi n°1 et le repositionnement des certains enrochements en haut de la plage. La participation communale s'élève à 2 906,26 €.

Cette participation sera soumise à délibération lors du prochain conseil municipal.

➤ COMMISSIONS COMMUNALES : REMANIEMENT "COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS" ET "COMMISSION COMMUNICATION - TOURISME - COMMERCE - ARTISANS"

Lors de la séance du 11 juin dernier, Delphine Leconte "vice-présidente de la commission Communication - Tourisme - Commerce - Artisans " et Laurent Malandain "vice-président de la commission Jeunesse et Sports" ont fait savoir qu'ils demandaient à se retirer de leurs fonctions.

Ces 2 commissions se composent des nouveaux membres suivants :

COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS :

Vice-Président : Johan Millet

Membres : Laurent Malandain, Régis David, Jean-Claude Lavenu, Dominique Jayot et Laurence Bertot

Une réunion de cette commission est à programmer rapidement en vue de travailler sur le projet de création d'un city-stade et sur le choix d'un prestataire.

Annie Leprince se retire de cette commission dont elle faisait partie précédemment. Elle regrette le fonctionnement actuel des commissions. Les réunions sont des réunions d'information sur des démarches déjà effectuées. Il y a un manque d'investissement et d'échanges entre les membres.

COMMISSION COMMUNICATION - TOURISME - COMMERCES - ARTISANS

Vice-Présidente : Véronique Kieffer-Joly

Membres : Régis David, Laurence Bertot, Anne Hauguel

Monsieur le Maire demande que cette commission se réunisse au plus vite afin de travailler sur le prochain comm'une info à sortir début octobre, mais aussi sur le bulletin municipal à paraître en fin d'année.

► SUBVENTION "LES 3 DES"

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion du vote du budget, le Conseil Municipal avait alloué une subvention de 200 € à l'association "Les 3 Dés" justifiant que "certaines autres associations bénéficieront d'une légère augmentation de leur subvention en compensation des animations menées et à venir, essentiellement organisées pendant la saison estivale et dans un contexte sanitaire tendu. Les autres ne pouvant organiser de manifestations ou se réunir pendant cette crise, seront aidées financièrement pour subvenir à leurs frais fixes".

Suite à cette décision, la Présidente de cette association a fait savoir qu'elle était surprise de cette somme versée, précisant que les couturières utilisaient, parfois, des matériaux qui leur appartenaient personnellement et qu'elles avaient confectionné, à domicile pendant le confinement, des masques en tissus par élan de solidarité pour l'Agglomération de Fécamp. Le complément de cette subvention permettrait de les dédommager.

Monsieur le Maire propose une subvention complémentaire de 100 €, ce qui porte le montant global de subvention à 300 € pour l'année 2021. Il souligne que la commune soutient les associations par le versement d'une subvention, mais également par le prêt de salles, par la logistique (prêt de matériel et l'aide du personnel communal).

Il informe avoir missionné les couturières de l'association "les 3 Dés" pour la confection de rideaux pour les isolements et la création d'un tableau des Maires, en broderie, en complément de celui déjà existant.

Véronique Kieffer-Joly rappelle que, pendant cette pandémie, les activités collectives n'étaient pas autorisées. Certaines associations n'ont pas fait de demande formelle de subvention communale et insiste sur le fait que les subventions ne sont pas acquises d'office.

Johan Millet dit que maintenir le montant initial de la subvention, même sans activité pour cette année, permettrait de faire évoluer les activités de chacune d'entre elles.

Après discussions, le complément de subvention est fixé à 300 €, qui porte le montant global de celle-ci à 500 €, est soumis au vote.

Par 9 voix POUR (Dominique Jayot, Jean-Claude Lavenu, Joël Trépied, Laurence Bertot, Johan Millet, Jean-Paul Briet, Annie Leprince, Serge Dujardin et Régis David) et 5 ABSTENTIONS (Véronique Kieffer-Joly, Laurent Malandain, Anne Hauguel, Pierre-Alain Berger et Emmanuel Favéy), le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 300 € à l'association "Les 3 Dés".

➤ DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

\* pour une aide sociale

Monsieur le Maire fait savoir que Madame Violette, assistante sociale, sollicite de la Commune une aide de 150 € pour venir en aide à une famille saint-pierraise, en grande difficulté financière, à payer une facture d'électricité de 1 307,03 €.

Régis David est contre cette demande qui est la porte ouverte aux contributions de la collectivité pour les impayés des administrés.

Joël Trépied lui répond que cette demande émane de l'assistante sociale et non de la famille elle-même.

Par 10 voix POUR (Dominique Jayot, Véronique Kieffer-Joly, Laurent Malandain, Joël Trépied, Laurence Bertot, Anne Hauguel, Pierre-Alain Berger, Serge Dujardin, Annie Leprince et Jean-Paul Briet), 3 ABSTENTIONS (Jean-Claude Lavenu, Johan Millet et Emmanuel Favéy), 1 CONTRE (Régis David), le Conseil Municipal accorde une aide de 150 € à cette famille.

\* pour le transport scolaire

Une famille, non imposable, sollicite de la Commune la participation financière pour le transport scolaire, pour ses 3 enfants.

Pour mémoire, l'aide apportée s'élève à 30 € par enfant.

Monsieur le Maire propose de porter à 35 € par enfant cette aide, qui est votée à l'unanimité.

➤ DECISIONS MODIFICATIVES

\* Attribution de compensation

La provision au budget communal pour le versement de l'attribution de compensation versée à l'Agglo de Fécamp était fixée à 23 164 € (montant reporté de 2020). Elle est portée à 24 312 € pour 2021.

L'Agglo de Fécamp fait savoir que, les travaux de la CLECT, qui a opéré des modifications des attributions de compensation pour les transferts de compétence intervenus en 2018 et 2019 suite à la fusion, n'ayant pu être finalisés pour 2018, cet exercice a fait l'objet d'une régularisation en 2019, laquelle a été reproduite à tort dans les attributions de compensations 2020, soit 574 € x 2 ans = 1 148 €. Un correctif est donc à opérer sur 2021.

Un retour à la normale s'opérera donc pour 2022 (chiffre prévisionnel communiqué, qui pourra être impacté le cas échéant pour les transferts liés à la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) et aux premiers travaux de la CLECT qui interviendront en septembre. L'estimation est fixée, pour 2022, à 23 738 €.

Monsieur le Maire informe que la gestion des eaux pluviales urbaines était une compétence des communes qui a été transférée à l'Agglomération Fécamp Caux Littoral, depuis le 1er janvier 2021, sans disposer de moyens financiers et humains.

**\* Taxes foncières 2021**

La somme de 8 000 € a été inscrite au budget pour le règlement des taxes foncières 2021. Le montant à payer est de 8 414 €. Pour mémoire, en 2020, le montant de ces taxes communales s'élevait à 7 256 €. Un ajustement de crédit s'impose : + 414 €.

Une hausse significative des taxes foncières 2021 a été constatée en raison de l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Monsieur le Maire rappelle qu'il s'est abstenu de voter le nouveau taux fixé par l'Agglomération Fécamp Caux Littoral, gestionnaire de ce service.

**\* Prestations et travaux divers :**

**Entreprise Barbay (élagages-fauchage) : 7 800 € TTC**

- Taille des haies :

- \* cimetière nord : 2 592 € TTC
- \* terrain de tennis : 1 730 € TTC
- \* ancien cimetière : 2 076 € TTC

- Epareuse et tronçonnage :

- \* Aire de pique-nique : 912 € TTC

- Arrachage de haie :

- \* Stade municipal : 480 € TTC

**CFBTP (voirie) : 18 338,88 € TTC**

- \* Réparation avant parking plage + remplacement tampon par grille avaloir : 2 280 € TTC
- \* Remise en état rue des Falaises : 16 058,88 € TTC

Les bordures rue des Falaises s'affaissent. C'est un problème structurel, urgent à traiter. Cette voie est fortement empreintée notamment en haute saison, par les vacanciers résidant au camping qui se rendent chez les commerçants à pied ou en vélo.

Il est évoqué de créer un chemin piéton (voie douce) lors de la réfection de cette voie afin de bénéficier de subventions. Le caractère d'urgence ne nous permet pas de surseoir à ces travaux en raison des délais administratifs de dépôt de dossier et d'accord de subvention.

**Frais d'honoraires : + 5 000 €**

Ces honoraires sont destinés à l'avocate missionnée pour défendre la commune sur le projet de pose de l'antenne Orange sur le stade municipal.

**Indemnités : + 1 000 €**

Soit, en fonctionnement, un besoin de financement de 36 362 réparti comme suit :

022 "dépenses imprévues" : - 33 000 €                      6068 "autres matières et fournitures" : - 3 362 €

739211 "Attribution compensation" : + 1 148 €

63512 "Taxes foncières" : + 414 €

61521 "Terrains" : + 7 800 €

615231 "Voirie" : + 21 000 €

6226 "Honoraires" : + 5 000 €

6531 "Indemnités" : + 1 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces décisions modificatives.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- le ramassage des déchets verts :

Depuis le mois de juillet, il a été instauré la mise en place de ramassage de 4 contenants (poubelles ou sacs spécifiques) d'un poids unitaire de 15 kg, par foyer. En raison du non respect de cette règle, il est envisagé de réorganiser ce ramassage. Il est donc proposé le planning suivant :

\* chaque 1er lundi d'octobre à avril

\* chaque 1er et 3ème lundi de mai à septembre

dans les mêmes conditions que précédemment.

Monsieur le Maire fait part de son mécontentement quand aux comportements de certains saint-pierrais ne respectant pas ces nouvelles conditions et qui déposent 4 poubelles devant leur porte et le surplus chez les voisins. Certains riverains avaient des poubelles devant chez eux alors qu'ils n'utilisent jamais ce service de ramassage de déchets verts.

Ce service communal maintenu en 2008, répondait en particulier aux besoins des personnes ne pouvant se rendre à la déchetterie ou n'ayant plus les moyens matériels pour évacuer leurs déchets verts. Il était à l'époque principalement réservé aux herbes de tontes et petites coupes de fleurs. Il mobilisait 2 agents sur une journée. Le nombre de contenants était acceptable (environ 2 à 3 maximum par foyer), le poids de ceux-là restait raisonnable également.

Ce service n'a pas eu d'impact sur les taxes communales, jamais les impôts n'ont été augmentés.

Aujourd'hui, ce service mobilise 2 agents sur 2 jours, le nombre de contenants a fortement augmenté (nous avons dénombré jusqu'à 17 poubelles pour une seule propriété), les déchets sont, en plus des herbes de tontes et autres, composés de branchage, coupe de haie et parfois en très grande quantité. Sur ce début de mois d'aout, une benne de camion pleine pour un seul foyer !!!

Cela crée certaines tensions pour notre service technique (retard dans l'entretien et nettoyage du village, travaux aux plages, aux écoles, logistique pour les manifestations organisées par les Associations,...), certains concitoyens qui ne sont pas satisfaits du service, qui refusent les règles que nous mettons en place, sont désagréables voir agressifs avec nos agents techniques, secrétaires de Mairie et certains élus.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaite préserver la santé de ses agents. Un agent a eu à manipuler jusqu'à 2,8 T de déchets verts en une journée d'ou cette nouvelle réorganisation du service.



De plus, il est rappelé que les bennes et remorques de la collectivité sont mises à disposition des administrés sur simple demande et réservation, pour toute évacuation de taille de haies et/ou d'élagages en grande quantité.

Jean-Paul Briet pense que ces nouvelles mesures feront que les employés communaux ramasseront des poubelles en putréfaction. Il suggère de supprimer ce service sauf pour les personnes sans véhicule, qui devront s'inscrire au préalable en Mairie.

Monsieur le Maire fait savoir que ce service ne sera pas sous-traité, et que si cette nouvelle organisation n'est pas respectée, il supprimera ce service définitivement.

Il vous est proposé 2 alternatives : l'adoption de cette proposition ou la suppression totale de ce service.

Par 12 voix POUR (Dominique Jayot, Véronique Kieffer-Joly, Jean-Claude Lavenue, Laurent Malandain, Joël Trépiéd, Laurence Bertot, Johan Millet, Anne Hauguel, Pierre-Alain Berger, Serge Dujardin, Régis David et Emmanuel Favey), 1 ABSTENTION (Annie Leprince) et 1 voix CONTRE (Jean-Paul Briet), le Conseil Municipal décide d'instaurer, à compter du 1er lundi d'octobre 2021, la mise en place du ramassage des déchets verts comme suit :

- \* chaque 1er lundi d'octobre à avril
- \* chaque 1er et 3ème lundi de mai à septembre

dans les mêmes conditions que précédemment.

- le courrier de M. Eric SCARANO, Maire de Sassetot-le-Mauconduit, au sujet de la plage des Grandes Dalles

Monsieur le Maire rappelle que les jeux d'enfants installés à proximité du parking de la plage des Grandes Dalles ont été retirés par les services de l'Agglomération, qui en avaient la charge, sans prévenir les Maires des communes de St-Pierre et de Sassetot.

Les Maires ont interpellé la Présidente de l'Agglomération à ce sujet, qui leur a répondu que les jeux n'étaient plus conformes ainsi que les sols les supportant.

Il sera proposé en Conseil Communautaire, la rétrocession du terrain à l'euro symbolique à la commune de St-Pierre, la reprise en charge des jeux par les 2 communes. Le dernier rapport de vérification sera demandé afin de connaître les raisons des non-conformités.

Si le Conseil Communautaire rétrocède le terrain à la commune, une convention sera établie entre les 2 communes pour définir les moyens humains et financiers nécessaires à la gestion de cette aire de jeux. Les dépenses seront supportées par les 2 communes.

- l'enquête du projet de pose de panneaux photovoltaïque sur le toit de l'Eglise :

Monsieur le Maire souligne la qualité de présentation du projet par les représentants du SDE lors de la réunion publique.

Une publication sur panneau-pocket sera diffusée annonçant la consultation du dossier sur le site internet de la Commune et au secrétariat de la Mairie.

Un coupon réponse sera :

- téléchargeable via le site
- distribué avec le prochain comm'une info qui sera diffusé début octobre
- disponible en Mairie

Son retour pourra se faire par mail, en cochant la case de l'accusé de réception, ou déposé en Mairie dans l'urne mise à disposition. La date de fin de consultation est fixée au 31 octobre prochain.

- le prêt du matériel

Le matériel divers (stands, tables, chaises...) est mis à la disposition des associations et des commerçants. La décision de ne pas prêter les stands aux particuliers est due au contrôle avant et après l'utilisation, qui prendrait trop de temps aux agents.

Pour les particuliers, seules les tables et chaises pourront être prêtées gratuitement. Le matériel sera à retirer et à ramener par les usagers auprès du service technique.

Annie Leprince demande que tout le matériel soit marqué au nom de la commune.

- Ludisport

Reprise de l'activité "Ludisport" par un animateur de l'Agglomération de Fécamp, pour les enfants de 6 à 10 ans, à compter du 05 octobre prochain, de 17h15 à 18h15, salle de motricité de l'école maternelle. Cette activité est gratuite.

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué afin de recueillir les observations de chacun :

Régis David :

- Taxe de séjour : le Camping Huttopia reverse t'il la taxe de séjour à la commune ? Réponse : non, la taxe de séjour est reversée à l'Agglomération Fécamp Caux Littoral qui en a la compétence (Tourisme).

Cette taxe a été relevée en bureau de Commission Tourisme.

- Propos sur un agent et son manque de compétences en fleurissement : Il corrige. C'est l'agent qui lui a dit n'avoir pas de compétence en horticulture mais en arboriculture. Il précise n'avoir aucune méchanceté à l'égard de cet agent.

Annie Leprince :

- souhaite rééquiper l'aire de jeux des Grandes Dalles

- fait part de la forte augmentation de sa facture d'électricité, qu'elle pense lier au compteur linky. Réponse : non, en cas de dépassement de consommation électrique, le tarif initial passe au tarif supérieur avec le compteur linky, ce qui n'existait pas avec les anciens compteurs.

Johan Millet :

\* informe que :

- une réunion de la Commission des Fêtes est programmée le 08 octobre prochain

- le dossier du city-stade avance : un 1er devis a été reçu, un autre sera demandé.

\* souhaiterait se joindre à l'association "Saint-Pierre Animations" pour l'organisation du Marché de Noël, qu'il aimerait en extérieur et non dans la Salle des Pommiers.

Joël Trépied :

- demande que soit précisé dans le comm'une info "tuilage ou ardoises" plutôt que panneaux solaires pour le projet d'aménagement du toit de l'Eglise. Il rappelle que ce projet est communal, et que les élus ont le devoir de neutralité, ils ne doivent pas se prononcer "pour" ou "contre" ce projet.

Jean-Claude Lavenu :

- fait part des nids de poule à reboucher Allée des Epincelles. Réponse : ils se sont formés suite à la déviation de circulation pour les travaux d'assainissement. Lors de la réception de ces travaux, il sera demandé au Syndicat d'Eau de Valmont de participer à la remise en état de ce chemin d'exploitation.

Monsieur le Maire demande à chacun de répertorier les dégradations liées à ces travaux d'assainissement qui seront transmises au Syndicat d'Eau.

- s'interroge sur le chantier de l'atelier municipal et de l'espace associatif : quand sera t-il terminé ? Réponse : M. Deldon, du bureau de contrôle, vient le 28 septembre pour une visite finale.

La séance est levée à 22 heures 55.

La Secrétaire de séance,



**A. HAUGUEL**

Le Maire,



**E. FAVEY**